

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)
Les concepts controversés dans le débat public

Gilles Gauthier

Études de communication publique ISSN 1183-5079
Département d'information et de communication
Pavillon Louis-Jacques-Casault
Université Laval
G1V 0A6

La collection *Études de communication publique* présente les résultats des travaux réalisés par des chercheurs, des professeurs et des étudiants dans le domaine de la communication publique. La communication publique est définie comme l'ensemble des phénomènes de production, de traitement et de diffusion de l'information relative aux débats et enjeux publics. Ces discours sont non seulement le fait des médias, mais aussi des institutions, des entreprises, des mouvements et des groupes qui interviennent sur la place publique. Les documents publiés appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes : rapport de recherche, recueil de données, instruments de travail, outil pédagogique, bibliographie analytique, traduction. La collection *Études de communication publique* se présente comme un moyen de diffusion complémentaire aux revues savantes et, en règle générale, ne publie pas de textes qui, par leur format et leur contenu, sont assimilables à des articles de revue. La présentation des manuscrits doit être conforme aux règles disponibles sur le site de la collection : <https://www.flsh.ulaval.ca/communication/recherche/publications/etudes-de-communication-publique>

Comité de rédaction :
Jean Charron (Jean.Charron@com.ulaval.ca)
Josianne Millette (Josianne.Millette@com.ulaval.ca)

© Université Laval
Dépôt légal, 2^{er} trimestre 2024
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-925203-02-5

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)

GILLES GAUTHIER

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)
Les concepts controversés dans le débat public

Études de communication publique
Cahier numéro 25

Département d'information et de communication
Université Laval
Québec 2024

RÉSUMÉ

En 2023, une proposition d'encourager l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle déclenche au Québec un débat public sur le concept d'intersectionnalité. L'étude des interventions faites dans ce débat montre qu'il porte sur les usages auxquels sert le concept et que ne sont pas discutées sa signification et sa dénotation. Trois traits de la prise en compte d'un concept controversé dans le débat public sont dégagés de cette analyse : il peut susciter un débat pragmatique et non pas sémantique, il peut ne pas constituer un infra-débat comme c'est souvent le cas dans les débats de nomination, il ouvre la possibilité que la contestation d'un concept controversé soit interprétée comme sa négation.

Mots clés

Intersectionnalité, débat public, concept controversé, désaccord pragmatique, infra-débat.

TABLE DES MATIÈRES

1.1	L'objet du débat : ce à quoi le concept d'intersectionnalité sert.....	8
1.1.1	Féminisme intersectionnel versus féminisme universaliste.....	10
1.1.2	L'enrôlement idéologique de l'intersectionnalité.....	14
1.1.3	L'instrumentalisation stratégique de l'intersectionnalité.....	14
1.1.4	L'essentialisation de l'intersectionnalité.....	16
1.2	Un concept fantôme sans portée justificatrice.....	17
1.3	Le refus de consentement du gouvernement de la CAQ.....	18
2.1	Parfois des débats pragmatiques plutôt que sémantiques.....	20
2.2	Pas toujours des infra-débats.....	21
2.3	Une extrapolation de la position critiquée.....	23
	Références bibliographiques.....	24

Il n'y a que les mots qui comptent, — le reste n'est que bavardage.

Eugène Ionesco

De nombreux débats publics sont alimentés par ou même portent sur des concepts controversés comme ceux de racisme systémique, islamophobie, génocide, discrimination positive, laïcité ouverte, wokisme et beaucoup d'autres. Comment ces concepts structurent-ils et contribuent-ils à la dynamique des débats dans lesquels ils sont pris en compte ? C'est afin d'éclairer cette question qu'est menée l'analyse qui suit sur un débat récemment tenu au Québec autour du concept d'intersectionnalité.

Le 21 février 2023, la députée Ruba Ghazal de Québec solidaire présente une motion sans préavis à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes proposant que l'Assemblée nationale du Québec encourage « l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle¹ afin de défendre les droits de toutes les femmes au Québec ». Le Parti québécois et le Parti libéral acceptent que la motion soit débattue mais le gouvernement de la Coalition avenir Québec refuse de donner son consentement. Au cabinet de la ministre responsable de la Condition féminine, Martine Biron, alors en mission à l'étranger, on explique ce refus en indiquant que l'intersectionnalité « n'est pas notre vision du féminisme ». La députée Ghazal se dit « choquée » de cette décision. Le collectif du 8 mars, à l'origine de la motion, réagit en soutenant que le gouvernement de la CAQ fait preuve d'« aveuglement volontaire » à l'égard des droits des femmes. De son côté, Mélissa Blais, professeure à l'Université du Québec en Outaouais, considère que

¹ L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est une méthode d'analyse qui vise à tenir compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes dans l'établissement des programmes gouvernementaux. Dans la Stratégie gouvernementale du Québec pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2022-2027, des projets pilotes visent à intégrer la perspective intersectionnelle à l'analyse différenciée selon les sexes de sorte qu'elle devienne l'ADS+ (voir *Pour des initiatives publiques + égalitaires pour toutes et tous. De l'ADS vers l'ASDS+ Cadre de référence pour les projets pilotes en analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) 2022-2027*. Gouvernement du Québec, Secrétariat à la condition féminine. Mai 2023.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/egalite/Cadre-projets-pilotes-ADS-plus-2022-2027-SCF_01.pdf).

« le rejet de l'intersectionnalité du gouvernement pose problème » en soulignant que la notion d'intersectionnalité « se retrouve à plusieurs endroits au sein de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 ». Le cabinet de la ministre Biron précise à ce propos que les projets pilotes menés dans la perspective intersectionnelle « [sont seulement] un élément de cette stratégie² ».

Dans les jours qui suivent s'ouvre un débat médiatique sur l'intersectionnalité auquel prennent part des actrices et acteurs sociaux et des analystes de l'actualité. Trois constats se dégagent de l'analyse de leurs interventions³ :

Le désaccord au cœur du débat ne porte pas sur le concept d'intersectionnalité en tant que tel ni sur la réalité qu'il désigne mais sur des usages qui en sont faits.

Comme le concept d'intersectionnalité n'est ainsi pas discuté pour lui-même, ces différends ne se déroulent pas sur le fond de sa définition ou de l'existence de sa dénotation.

Le rejet par la CAQ du concept d'intersectionnalité, induit par des critiques de son refus de donner son consentement à la motion de Ruba Ghazal, relève d'une surinterprétation.

Après avoir explicité ces trois observations, j'en dégagerai, sur un plan plus général, autant d'aspects du statut que peut exercer ou de l'effet que peut entraîner un concept controversé dans le débat public :

Il peut susciter un débat non pas sémantique, mais pragmatique.

Il peut ne pas constituer un infra-débat comme c'est très souvent le cas dans les débats de nomination.

Il est susceptible de donner lieu à une extrapolation suivant laquelle une contestation de son emploi équivaut à sa négation.

1. La prise en compte du concept d'intersectionnalité dans le débat sur la motion de Ruba Ghazal

1.1 L'objet du débat : ce à quoi le concept d'intersectionnalité sert

Une considération superficielle du débat peut amener à penser qu'il a pour enjeu l'admission ou la négation du concept d'intersectionnalité. Il n'en est rien. À une exception près, excentrée et non significative, les intervenantes et intervenants au débat entérinent l'idée d'intersectionnalité au regard des sens qui lui sont donnés et admettent sa réalité.

² L'événement et les différentes interventions qu'il suscite sont rapportés par *Le Devoir*, « Des visions du féminisme s'entrechoquent à l'Assemblée nationale », 22 février 2023 : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/782710/des-visions-du-feminisme-s-entrechoquent-a-l-assemblee-nationale>.

³ Un peu plus d'une trentaine publiées dans les quotidiens *Le Devoir*, *La Presse+*, *Le Soleil* et le *Journal de Québec (Montréal)* au cours des mois de février et mars 2023.

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)

Leur affrontement est plutôt constitué de divergences de vues relatives non pas à la définition et à la dénotation du concept d'intersectionnalité, mais à son emploi.

Quelques interventions prennent la peine d'explicitier la définition de l'intersectionnalité. La formulation que donne Emilie Nicolas (2023) est simple et éclairante. En s'en référant à Kimberlé Crenshaw (1989), qui en a proposé la notion, Nicolas énonce (dans la vidéo qui accompagne la publication de sa chronique) : « [L'intersectionnalité] c'est une manière de dire, essentiellement, qu'il faut lutter autant pour l'égalité entre les hommes et les femmes que l'égalité entre toutes les femmes (...)»⁴. [Kimberlé Crenshaw] parlait par exemple de discrimination envers les femmes noires et elle disait "c'est pas seulement du sexisme, c'est pas seulement du racisme, c'est les deux en même temps, c'est quelque chose qui existe à l'intersection entre les deux" ». Sabrina Lemeltier (2023), à propos des féminicides, illustre cette interconnexion en montrant comment le vieillissement, le handicap physique, le statut d'immigrante et l'appartenance ethnique placent certaines femmes dans une situation plus vulnérable de violence conjugale.

Il s'agit là de la définition basique de l'intersectionnalité. À la suite de Crenshaw, une extension a été donnée à la notion qui la généralise aux inégalités autres que celles subies par les femmes, à toutes les discriminations entrecroisées⁵. Nicolas endosse cette extension en précisant que l'intersectionnalité est « un outil [d'analyse et d'intervention] qui permet de mieux nommer et comprendre des inégalités sociales qu'il est difficile d'envisager si on prend les "-isme" isolément, et donc de mieux agir sur elles ». Cette définition étendue est aussi retenue par Nathalie Collard (2023) pour laquelle l'intersectionnalité est « la prise en considération de toutes les discriminations dont une personne est l'objet » et par Caroline Godsfi (2023) : « Le concept d'intersectionnalité met en évidence les interactions complexes entre différentes sphères qui font partie intégrante de chaque personne, telles que le genre, la race, la classe sociale, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, le handicap, etc. ».

Ce ne sont pas ces sens premier et étendu du concept d'intersectionnalité qui font problème dans le débat suscité par la proposition de motion de Ruba Ghazal. Celles et ceux qui se montrent critiques à son égard ne mettent pas véritablement en cause les définitions de l'intersectionnalité. Ils les admettent ou les présupposent. Certains le font même tout à fait explicitement. Jean-François Lisée (2023a), par exemple, sur un ton ironique et en opérant une réduction qui peut être jugée simpliste, écrit : « il s'agit de reconnaître que, souvent, un malheur ne vient pas seul. On peut être triplement marginalisée parce que femme, noire et handicapée (sauf pour obtenir une chaire de recherche du Canada, car si vous présentez ces caractéristiques et détenez les diplômes requis, les universités se battraient pour vous embaucher). Songez aussi aux perspectives d'emploi d'un unilingue francophone gai affichant son macaron de Greenpeace dans l'industrie du pétrole en Alberta ou encore à l'environnement hostile dans lequel devrait vivre un salarié de la CBC de Toronto blanc, conservateur, pro-vie et pro-armes à feu. Ce

⁴ À la lumière de la suite du propos de Nicolas, on peut penser qu'elle voulait dire le contraire : qu'il faut lutter autant pour l'égalité entre toutes les femmes que pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

⁵ Pour un compte-rendu détaillé de cet élargissement de sens, voir l'article *Intersectionnalité* sur Wikipedia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Intersectionnalit%C3%A9>.

serait le septième cercle de l'enfer intersectionnel, si le concept ne s'appliquait pas qu'aux minorités protégées par la Charte, ce qui exclut par définition les hommes blancs ».

En fait, Richard Martineau (2023) est le seul intervenant à exprimer un point de vue qui, en la caricaturant, peut apparaître s'opposer à l'idée d'intersectionnalité. Il n'est cependant pas évident que la formulation ou la description qu'il en donne dans son style caustique habituel ne soit pas, y compris pour lui-même, autre chose qu'une facétie : « les femmes ne sont pas toutes égales. Il y a tout en bas les femmes blanches, privilégiées parmi les opprimées. Puis, à mesure qu'on grimpe les marches du Panthéon de la victimisation, les femmes noires. Les femmes noires lesbiennes. Les femmes noires lesbiennes musulmanes. Les femmes noires lesbiennes musulmanes handicapées. Les femmes noires lesbiennes musulmanes handicapées pauvres. Les femmes noires lesbiennes musulmanes handicapées pauvres trans. Et, tout en haut du podium, la médaille d'or de la femme exploitée, j'ai nommé la femme noire lesbienne musulmane handicapée pauvre trans migrante. Si en plus, elle peut souffrir du cholestérol ou de la goutte, c'est encore mieux. Bref, plus tu as de couches de "victime" sur le dos, mieux c'est ».

S'il n'y a pas véritable dissensus à propos du concept d'intersectionnalité lui-même, les différentes positions exprimées à la suite du refus du gouvernement de la CAQ de consentir à ce que soit débattue la motion présentée par Québec solidaire font état de quatre différends quant à son application et son affectation (dont certains s'entremêlent).

1.1.1 Féminisme intersectionnel versus féminisme universaliste

La plus générale de ces discordes a trait à la mise en doctrine du concept d'intersectionnalité dans un féminisme intersectionnel (aussi dit « inclusif ») distinct d'un féminisme universaliste (aussi appelé « libéral »). Au Québec, la Fédération des femmes du Québec (FFQ), membre du collectif du 8 mars, adopte officiellement une approche intersectionnelle en 2015. Telle que compris par la FFQ, le féminisme intersectionnel implique la prise en compte non seulement des différents facteurs d'inégalité des femmes, mais également, dans l'esprit de la définition étendue de l'intersectionnalité, de tous les systèmes d'oppression et de domination : « La FFQ rejette tout système et toute pratique d'oppression et de domination qui génèrent et entretiennent la violence, la pauvreté, l'intolérance, la discrimination et l'exclusion, ainsi que la destruction des écosystèmes sur lesquels repose la vie. La FFQ adopte une approche féministe intersectionnelle qui vise à déconstruire et à éliminer le patriarcat et tous les autres systèmes d'oppression ou de domination avec lesquels il est imbriqué, comme le capitalisme, le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme et l'âgisme qui fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans sexuel, social, économique, culturel, politique et religieux⁶ ». Le féminisme intersectionnel de la FFQ se trouve de la sorte à inscrire l'idée d'intersectionnalité dans un ancrage doctrinal global. Son ambition avouée est d'assurer la défense des droits des femmes en expliquant leur aliénation par les oppressions multiples qu'elles subissent.

⁶ Site de la Fédération des femmes du Québec : <https://www.ffq.qc.ca/fr/a-propos>.

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)

Le féminisme intersectionnel fait l'objet d'une opposition de la part de tenantes d'un féminisme universaliste porté au Québec par Pour les droits des femmes (PDF Québec)⁷. Outre des désaccords sur des questions particulières comme la prostitution, l'identité de genre et la laïcité, le féminisme universaliste fait reproche au féminisme intersectionnel de laisser de côté la défense des droits des femmes au profit de la défense de ceux de l'ensemble des opprimés et de diviser les femmes en excluant les plus avantagées d'entre elles. Aux yeux des féministes universalistes, l'idée d'intersectionnalité, en elle-même « louable [et] censée enrichir l'analyse et la pratique du féminisme, a dérapé vers une idéologie qui divise les femmes en deux catégories : les privilégiées et les opprimées. (...) Les tenantes de l'intersectionnalisme ont ainsi délaissé l'idée de base du féminisme (...) pour accorder la priorité aux personnes considérées comme étant "à la marge", et dont les diverses causes prennent le pas sur la lutte contre l'oppression spécifique et universelle des femmes⁸ ».

Lors du débat soulevé par la motion proposée par Ruba Ghazal, des intervenantes prennent acte de l'opposition entre les deux féminismes pour en marquer l'inanité ou en dénoncer la stérilité. L'éditorialiste du Devoir, Marie-Andrée Chouinard (2023) écrit : « ... les récentes chamailleries des différentes factions du mouvement féministe québécois ont replacé l'intersectionnalité dans le débat, un débat théorique qui peut toutefois sembler futile — mon féminisme est meilleur que le tien — au regard des batailles engagées universellement sur le terrain. Au Québec, certaines de ces formidables luttes de guerrières portent leurs fruits, qu'on pense seulement au chemin parcouru en matière de justice et de violences sexuelles ou encore à l'action écoféministe inspirante des Mères au front pour la fabrication d'une planète où il fera bon élever ses enfants ». Yasmine Abdelfadel (2023) adopte sensiblement le même point de vue : « On se déchire ces temps-ci sur la définition du féminisme et on oppose son universalité au concept d'intersectionnalité. Il s'agit, encore une fois, d'un débat qui occulte l'essentiel et qui dessert la cause du féminisme tout court. Il est important de sortir des querelles sémantiques et intellectuelles et d'appeler un chat un chat. Considérez-vous que les femmes doivent jouir d'une égalité des chances, sur les plans économiques, sociaux, culturels et juridiques et que le fait qu'elles soient des femmes ne devrait aucunement constituer un obstacle dans l'atteinte de leur plein potentiel ? Si vous avez répondu oui à cette question, vous avez la note de passage pour vous déclarer désormais féministe ».

D'autres interventions affichent un choix entre le féminisme intersectionnel et le féminisme universaliste. Christiane Pelchat (2023) se porte à la défense du féminisme universaliste en soutenant qu'il combat tous les modes d'oppression des femmes contrairement à ce qu'en disent les tenantes du féminisme intersectionnel : « je suis surprise qu'on laisse entendre que, sans l'idéologie intersectionnelle, on écarte les discriminations croisées, ou discriminations multiples que vivent les femmes du Québec. Affirmer que, sans cette idéologie, nous excluons certaines femmes, relève du discours partisan et frôle la démagogie. Vous vous imaginez bien que l'on n'a pas attendu cette nouvelle idéologie pour combattre la discrimination de toutes les femmes, quelles que soient leurs origines ou classes sociales. Les féministes universalistes que je côtoie depuis 40 ans luttent

⁷ Site de Pour les droits des femmes : <https://site.pdfquebec.org/fr/32/dossiers>.

⁸ El-Mabrouk, Nadia; Lesbet, Leila et Sirois, Michèle (2020) : « Pour un féminisme universaliste », *Le Devoir*, 4 février :

<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/572180/pour-un-feminisme-universaliste>.

contre le patriarcat, la violence sexuelle pour toutes les femmes, contre le racisme et contre tous les systèmes d'oppression ».

Lise Ravary (2023) éreinte plus rudement le féminisme intersectionnel : « [il] hiérarchise l'oppression et la souffrance des femmes, ce qui est irrecevable. Nous ne serions pas toutes égales devant le sexisme. Certaines femmes devraient donc être défendues plus que d'autres. Que des organismes communautaires se portent à leur défense ne dérangera personne mais les sociétés de droit légifèrent pour le plus grand nombre de possible (sic), pas pour régler des cas individuels. Ce qui serait impossible à mettre en œuvre. (...) On ne va quand même pas commencer à proclamer que certaines femmes méritent plus d'aide que les autres parce qu'elles additionnent plusieurs sources de discrimination. Ce serait en soi de la discrimination, un tribalisme qui repose sur la subjectivité ».

À l'opposé, d'autres intervenantes prennent parti pour le féminisme intersectionnel en faisant valoir qu'il révèle les faiblesses et les manques du féminisme universaliste. Réagissant à la position prise par Christiane Pelchat, Élisabeth Germain (2023) affirme : « Le choix de l'analyse intersectionnelle vient souligner que la lutte contre les discriminations, lorsqu'elle se veut universaliste, passe souvent à côté de cette réalité des systèmes de pouvoir. (...) [L]analyse intersectionnelle met en évidence les privilèges dont jouissent des groupes qui n'ont pas à vivre certaines exclusions, ou des personnes du seul fait d'appartenir à un tel groupe ».

Aux yeux de certaines intervenantes, le féminisme intersectionnel déclassé le féminisme universaliste au point qu'il est aujourd'hui le seul féminisme possible. C'est le cas de Françoise David (2023). En riposte à la position exprimée par le cabinet de la ministre Biron, David écrit : « Donc, si je comprends bien, le féminisme québécois et les féministes, dont je suis, ne devraient pas prendre en compte toute la diversité des femmes dans leurs analyses, leurs revendications et leurs moyens d'action. Pourtant, et c'est élémentaire, le féminisme du XXI^e siècle doit être inclusif. Ou alors, il ne sera pas, car nous ne sommes plus en 1950 ! Nous le disions déjà en 1995, au moment de la marche Du pain et des roses : "comme féministes, nous devons nous préoccuper en priorité des femmes les plus vulnérables, celles qui n'ont pu embarquer dans la locomotive du féminisme. Les femmes appauvries, les aînées seules et démunies, les femmes racisées, les femmes autochtones, celles qui vivent avec un handicap, etc. C'est avec elles et pour elles, d'abord et avant tout, que nous marchons" ».

C'est aussi le cas de Martine Delvaux (2023) qui, en évoquant la situation d'une amie qui « vit l'intersectionnalité dans sa chair (...), qui sait le prix à payer de la couleur de la peau (...), qui connaît le croisement des oppressions, l'addition des exclusions, les mille manières de repousser quelqu'un dans la marge », prend parti, implicitement, pour le féminisme intersectionnel contre le féminisme universaliste : « le féminisme qui n'a pas peur d'opprimer certaines femmes n'est pas féministe; le féminisme qui se regarde le nombril n'est pas féministe; le féminisme qui ne se remet pas en question n'est pas féministe; le féminisme qui rêve d'un girls club à l'image de l'entre-soi des hommes qui s'arrogent le pouvoir n'est pas féministe; le féminisme qui refuse de reconnaître que la place occupée sur l'échiquier social a tout à voir avec l'oppression subie ou évitée, ce féminisme-là n'est pas féministe. (...) [J]e continue à croire qu'il faut défendre un féminisme ouvert, accueillant, curieux, intelligent. Un féminisme de la complexité et de la nuance. Un féminisme qui trouve espoir dans un par-delà le genre, parce qu'il faut sortir de l'opposition et de la hiérarchie entre les sexes si on veut sortir de la domination. Un féminisme qui se remet en question au lieu de sans cesse se défendre. Un féminisme qui

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)

sait qu'il ne s'agit pas de l'emporter, mais de continuer à avancer pour le bien de toutes. Je choisis ce féminisme-là, empreint d'humilité, qui choisit de se mettre à la place de l'autre femme au lieu de se reposer sur ses lauriers. Je n'ai rien à faire d'un féminisme de la tour d'ivoire. Je n'ai rien à faire d'un féminisme qui, au lieu de se situer dans le temps et l'espace, au lieu de prendre en compte les spécificités de notre contemporanéité, préfère se terrer à l'ombre d'un "je me souviens" ».

Sur un ton moins polémique et lyrique, Rima Elkouri (2023) voit au féminisme intersectionnel un avantage sur le féminisme universaliste : « le féminisme intersectionnel est un outil essentiel pour penser (et repenser) le monde, mieux comprendre les rapports de pouvoir dans toute leur complexité et mieux s'attaquer aux inégalités. (...) [U]ne approche intersectionnelle s'intéresse à la condition de celles qu'un féminisme dit "universel" laisse trop souvent en plan ». En reprenant une analogie formulée par Lemeltier (2023), Elkouri affirme qu'il en est du féminisme à "taille unique" comme des vêtements "one-size-fits-all". Ça "fitte" pas vraiment. Ce que l'on croit adapté à tous les corps ne l'est pas ... ».

Certaines intervenantes n'opposent pas les féminismes intersectionnel et universaliste, mais, au contraire, font valoir leur complémentarité. Caroline Codsi (2023) suggère ainsi que la prise en considération de l'intersectionnalité permet de « donner les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes (...) de manière équitable envers toutes les femmes, sans égard à leur origine, à leur race, à leur orientation sexuelle, à leur âge, à leur religion ou à leur handicap, etc. ».

De manière similaire, Élisabeth Germain (2023), tout en favorisant le féminisme intersectionnel appelle à sa coexistence pacifique avec le féminisme universaliste : « Universalistes comme intersectionnelles cherchent de bonne foi les voies de passage vers des structures qui assurent les droits de toutes les femmes — et de tous les humains, dans une planète vivable. Il me semble nécessaire, au-delà des radicalités parfois caricaturales des unes et des autres, de reconnaître le droit de cité de diverses options politiques et de combattre sans s'approprier le bon droit pour soi seule ».

Quant à Christine St-Pierre (2023), elle affirme nettement la possibilité d'une complémentarité entre les deux féminismes : « Le féminisme intersectionnel nous démontre par de nombreux exemples que ce courant de pensée n'entre pas en contradiction avec l'approche universaliste le plus souvent appliquée au Québec — qui se base sur l'universalité des droits de la personne tels que l'égalité, l'éducation, la santé, la liberté et la paix. Au contraire, tout peut très bien être complémentaire ».

Que ce soit pour refuser de choisir entre féminisme intersectionnel ou féminisme universaliste, pour affirmer qu'ils sont conciliables ou, au contraire, pour prétendre que l'un est supérieur à l'autre, les intervenantes qui s'expriment sur le rapport entre le féminisme intersectionnel et le féminisme universaliste ne discutent pas de l'idée d'intersectionnalité elle-même. Ce n'est pas, en tant que telle, l'idée que la discrimination subie par les femmes peut relever, en plus du sexe et du genre, d'autres facteurs, comme la classe sociale, le statut économique, la race, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge et le handicap, qui est disputée. C'est son intellectualisation dans le féminisme intersectionnel : son intégration dans une représentation théorique d'ensemble. C'est cet usage doctrinal du concept d'intersectionnalité et sa relation au féminisme universaliste qui sont discutés et qui font débat.

1.1.2 L'enrôlement idéologique de l'intersectionnalité

Cette théorisation du concept d'intersectionnalité suscite une mésentente particulière quand lui est attribué une nature idéologique. C'est la qualification, comme vu précédemment, que donne Christiane Pelchat (2023) au féminisme intersectionnel quand elle lui oppose le féminisme universaliste. C'est sans spécifier plus précisément cette qualification mais en l'entendant dans un sens manifestement péjoratif qu'elle la formule : « L'idéologie intersectionnelle peut présenter un danger pour le droit à l'égalité des femmes (...) ».

Élisabeth Germain (2023) relève ce sens péjoratif (« en passant, le mot idéologie dévalorise subtilement une pensée au lieu de la considérer pour ce qu'elle est ») tout en revendiquant la vision idéologique portée par l'analyse intersectionnelle : « il ne s'agit pas de pointer des individus, mais de mettre en évidence les inégalités de pouvoir dans la société. Qui domine la politique ? Qui domine l'économie ? Qui sont les groupes sociaux (parfois minoritaires) qui prennent les décisions affectant la vie de millions d'autres ? Qui consomme l'énergie à un rythme tel que les pays du Sud se retrouvent aux prises avec des catastrophes climatiques et des famines létales ? Et qui se retrouve au bas de l'échelle du pouvoir, à devoir lutter pour sa dignité et sa survie ? Il faut bien nommer un chat un chat. Le monde est dominé par des systèmes de pouvoir injustes et délétères dont nous ne sommes pas responsables comme individus, mais que nous avons la responsabilité de contribuer, si peu que ce soit, à transformer. C'est ce que mettent en avant les groupes qui promeuvent l'intersectionnalité lorsqu'ils sont poussés par leurs analyses à passer à l'action ».

C'est très précisément à ce point de vue que s'oppose Mathieu Bock-Côté (2023) en contestant le caractère scientifique du concept d'intersectionnalité : « Ce concept, qui présente la société comme un entrecroisement de systèmes discriminatoires dont pâtiraient les "minorités", n'a pas grande valeur sociologique. Il relève davantage de l'idéologie antioccidentale qui commande les sciences sociales et qui a pris, dans l'histoire des idées, le relais du marxisme hégémonique il y a quelques décennies. Avec raison, il faut le laisser de côté, si on veut comprendre nos sociétés sans plaquer sur elles une grille de lecture déformante ».

1.1.3 L'instrumentalisation stratégique de l'intersectionnalité

À la suite, Bock-Côté dénonce l'usage institutionnel du concept d'intersectionnalité : « [La] bureaucratie l'utilise comme s'il allait de soi et structure plusieurs de nos politiques publiques ».

C'est aussi cette instrumentalisation stratégique qui est critiquée par Jean-François Lisée (2023a) : « l'intersectionnalité n'est pas qu'un terme descriptif, un outil pourrait-on dire, mais un argument juridique détonnant ». Lisée décrie le recours (notamment par la

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)

Fédération des femmes du Québec) au concept d'intersectionnalité dans l'opposition à la Loi québécoise sur la laïcité pour invalider l'interdiction du port de signes religieux par les agents de l'État. Aux yeux de Lisée, la motion présentée par Ruba Ghazal participe à cette offensive visant à avaliser juridiquement l'intersectionnalité en appui à la lutte contre la laïcité au détriment des droits des femmes : « nous sommes donc en présence d'une stratégie concertée pour introduire ce concept dans le droit (...) Bref, c'est l'intersectionnalité féministe au service du droit des religions d'afficher au sein de l'État des symboles de soumission des femmes ». Ruba Ghazal (2023) réagit en affirmant que Lisée « voit une "stratégie concertée" (pourquoi pas un complot tant qu'à y être !) là où il n'y a qu'une procédure normale et habituelle d'adoption de motions à l'Assemblée nationale ».

Le chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet⁹ généralise la critique de l'usage stratégique du concept d'intersectionnalité en se désolant « qu'on pervertisse l'idée — peut-être valable scientifiquement quelque part — d'intersectionnalité pour en faire une arme contre le Québec ».

Nathalie Collard (2023) s'insurge contre cette politisation du mot intersectionnalité : « Plutôt que de l'utiliser strictement dans un contexte d'égalité hommes-femmes, on le brandit dans une perspective de chicane fédérale-provinciale. L'intersectionnalité est devenue "une arme d'Ottawa contre le Québec", selon le Bloc québécois. Un argument "qui pourrait être utilisé en Cour contre la Loi sur la laïcité de l'État", selon les péquistes les plus conservateurs. Bref, depuis plusieurs semaines, un groupe de politiciens privilégiés jouent à un jeu dangereux avec un concept dont l'objectif est de prendre en considération les réalités des personnes les plus vulnérables. Ils utilisent le mot intersectionnalité pour mettre le feu aux poudres, pour diviser ».

C'est aussi le point de vue adopté par Aurélie Lanctôt (2023), mais à un niveau différent et dans une formulation plus radicale. Lanctôt commence par avancer que l'idée d'intersectionnalité a été politiquement désamorcée : « il faut dire que l'intersectionnalité elle-même a connu un (...) détournement. Elle a été arrachée à ses origines dans la pensée féministe noire, purgée de la critique du capitalisme qui lui était inhérente, blanchie, technicisée et réduite à l'état de "grille d'analyse" sans teneur politique particulière¹⁰ ». Au dire de Lanctôt, cette dénaturation ouvre la voie à un « stratagème »

⁹ Rapporté par *La Presse+* : « Une idée utilisée 'contre le Québec', selon le Bloc québécois », 11 mars 2023 :

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2023-03-11/intersectionnalite/une-idee-utilisee-contre-le-quebec-selon-le-bloc-quebecois.php>.

¹⁰ Cette appréciation relève de l'histoire complexe des sens basique et étendu du concept d'intersectionnalité. Kimberly Crenshaw elle-même considère qu'il fait l'objet d'une distorsion quand il est confondu avec une politique identitaire : « there has been distorsion. It's not identity politics on steroids. It is not a mechanism to turn white men into the new pariahs. It's basically a lens, a prism, for seeing the way in which various forms of inequality often operate together and exacerbate each other. We tend to talk about race inequality as separate from inequality based on gender, class, sexuality or immigrant status. What's often missing is how some people are subject to all of these, and the experience is not just the sum of its parts ». (*Time* : « She coined the term 'intersectionality' over 30 years ago. Here's what it means to her today », 20 février 2020, <https://time.com/5786710/kimberle-crenshaw-intersectionality/>). Il n'est pas du tout évident

utilisé par la CAQ : « piéger les mots qui permettent la critique sociale, comme on active des trappes à souris. On transforme le terrain de la critique en champ de mines, pour être bien certain que, chaque fois que des citoyennes et des citoyens tentent de nommer la violence vécue dans ses formes les plus pernicieuses, subtiles, invisibles, on leur reproche leur paranoïa, et on les punisse au passage pour leur utilisation du langage. (...) [O]n confisque les mots en les transformant en détonateurs idéologiques. Le terme en anglais est parfaitement évocateur : *dog whistling*. On désigne des marqueurs qui servent à amener les troupes, sans jamais se salir les mains ».

1.1.4 L'essentialisation de l'intersectionnalité

Un dernier usage controversé du concept d'intersectionnalité a trait à la compréhension essentialiste que certains en défendent. Pierre Mouterde (2023) en fait une critique qui prend le contre-pied du point de vue d'Aurélie Lanctôt. Il considère que le problème que pose le concept d'intersectionnalité n'est pas qu'il soit réduit à une grille d'analyse, mais, tout au contraire, qu'on cherche à en faire plus qu'un outil d'analyse : « tel est justement [son] point aveugle : parce qu'il a été d'abord pensé pour décortiquer, sur le mode analytique, l'imbrication des différentes oppressions subies, il est un outil tout à fait inadéquat pour offrir en même temps, sur le mode synthétique, des pistes de luttes politiques communes. Il n'a pas vocation à fournir des pistes d'intervention et d'action rassembleuses qui iraient au-delà de l'objectif spécifique de ne répondre qu'à telle forme donnée de discrimination (de genre ou de race par exemple) ou encore de corriger dans l'immédiat certains de ses effets ponctuels (le manque de parité par exemple !). (...) Il n'emporte pas, non plus avec lui, de perspectives stratégiques claires, c'est-à-dire de volonté de penser les rapports de force politiques en présence pour les faire évoluer en sa faveur sur le moyen ou le long terme. Et cela, parce qu'il n'a pas été conçu pour travailler sur le tableau d'ensemble et les logiques structurelles socio-économiques qui ne cessent en arrière-plan de réalimenter les différentes formes de discrimination. Il n'a pas été pensé pour appréhender le fait que le capitalisme néolibéral contemporain — par la pesanteur même des mécanismes socio-économiques qu'il met en jeu — est précisément ce système global qui ne cesse de réactiver et de reprendre à son compte la diversité des oppressions spécifiques aujourd'hui présentes : de classes, de genre, de race, etc. ». Aux yeux de Mouterde, c'est justement à la faveur de cette exigence démesurée posée au concept d'intersectionnalité qu'émerge l'opposition, pour lui une « fausse dichotomie », entre les féminismes intersectionnel et universaliste.

Le point de vue de Mouterde fait écho à la position déjà exprimée par Alain Deneault (2022)¹¹ qui fait valoir que la notion d'intersectionnalité « est pertinente quand on pense

que la distorsion relevée par Crenshaw soit identique au détournement dénoncé par Lanctôt : c'est un sens davantage juridique que politique que Crenshaw donne à l'intersectionnalité.

¹¹ *Mœurs. De la gauche cannibale à la droite vandale*, Montréal : Lux Éditeur. Tel que rapporté par *Le Droit* : « Alain Deneault expose les dérives du discours sur l'intersectionnalité », 9 novembre 2022 :

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)

des SITUATIONS, et quand on les pense d'une manière ajustée » parce que « les questions [dont il traite] ne peuvent être pensées de manière essentialiste ».

1.2 Un concept fantôme sans portée justificatrice

Son étalement dans différentes oppositions relatives à son usage investit le concept d'intersectionnalité d'une charge éristique à ce point lourde qu'elle écrase la question de sa signification. Dans les discussions suivant la présentation de la motion de Ruba Ghazal, il donne lieu à des considérations tellement disparates que s'estompe une représentation claire de sa teneur. L'intersectionnalité est-elle un outil d'analyse (Nicolas, Mouterde) ou pas seulement (Lanctôt) ? Sa portée heuristique est-elle essentiellement analytique (Mouterde) ou également praxéologique (Lanctôt) ? Implique-t-elle d'intégrer la lutte contre la discrimination sexiste dans un ensemble plus large des luttes sociales (Collard, Codsì) ou non (Bock-Côté) ? La nature idéologique qui peut lui être attribuée lui confère-t-elle sa pleine portée (Germain) ou la prive-t-elle de toute valeur théorique (Bock-Côté) ? Est-elle dépravée dans une utilisation politique (Lisée, Blanchet, Collard) ?

Dans les désaccords relatifs à son emploi où il est mobilisé, le concept d'intersectionnalité est en quelque sorte réquisitionné à la façon d'une auberge espagnole sans que sa définition et la réalité qu'elle cherche à distinguer soient en tant que telles débattues. Faute d'être ainsi discuté dans les débats sur l'opposition entre féminisme intersectionnel et féminisme universaliste, sur son enrôlement idéologique, sur son instrumentalisation stratégique et sur son essentialisation, le concept d'intersectionnalité ne donne pas lieu lui-même à un désaccord sur lequel seraient fondés ces débats. Les positions divergentes qui y sont défendues ne sont pas déterminées par une opposition quant à la nature de l'intersectionnalité. Le concept d'intersectionnalité n'est pas engagé dans quelle que forme que ce soit de justification de ces positions.

Autrement dit, le concept d'intersectionnalité ne participe pas véritablement à ces différents débats. Il en est le déclencheur effectif, mais reste dans un en deçà de leur déploiement. L'intersectionnalité est bien mise en cause dans l'opposition entre féminisme intersectionnel et féminisme universaliste, dans son embrigadement idéologique, dans son instrumentalisation stratégique et dans son essentialisation, mais elle est un catalyseur indéfini, un substrat neutre de ces débats. On peut dire aussi que le concept d'intersectionnalité en est un angle mort au sens où il est la figure fantomatique de ces affrontements.

<https://www.ledroit.com/2022/11/09/alain-deneault-expose-les-derives-du-discours-sur-lintersectionnalite-3905e70858fb68d8d5ed119525fb531d/> .

1.3 Le refus de consentement du gouvernement de la CAQ

Le point d'origine des différents désaccords sur l'usage du concept d'intersectionnalité, et qui les conditionnent tous diversement, est la fin de non-recevoir qu'oppose le gouvernement de la CAQ à la motion présentée par Ruba Ghazal. Beaucoup voient là un rejet de l'idée et de la réalité de l'intersectionnalité. Si cette critique reste souvent sous-jacente, elle est parfois exprimée explicitement. Rima Elkouri (2023) affirme que l'intersectionnalité est « suspecte » aux yeux du gouvernement de la CAQ qui en fait un « nouvel épouvantail ». Pour sa part, Josianne Cossette (2023) avance qu'intersectionnalité est « [un] mot qui fait frémir le gouvernement Legault ».

C'est Aurélie Lanctôt (2023) qui se montre la plus cinglante en élargissant sa critique : « le féminisme de la CAQ ne fait pas seulement l'impasse sur l'intersectionnalité, le féminisme de la CAQ n'existe tout simplement pas. Un parti qui défend une vision de la société organisée autour de la famille patriarcale (préférentiellement blanche), qui cultive à chaque occasion la peur de l'invasion migratoire, qui pénalise la pauvreté et qui se distingue par son mépris constant envers les bas salariés, le travail de soin, l'action syndicale n'a tout simplement aucune affinité avec le féminisme¹² ».

Cette critique est souvent accompagnée de la mise en contradiction du gouvernement de la CAQ au vu de la prise en compte du concept d'intersectionnalité dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027¹³. Francis Dupuis-Déri (2023) fait notamment des gorges chaudes de cette apparente incohérence : « l'approche [intersectionnelle] est formalisée avec rigueur (...) par la CAQ elle-même! ».

Or, tout en refusant de donner son consentement à la motion de Ruba Ghazal, le gouvernement de la CAQ affirme ne pas écarter le concept d'intersectionnalité et nier la réalité qu'il dénote. La réaction initiale du cabinet de la ministre Biron affirmant que l'intersectionnalité « n'est pas notre vision du féminisme » semble indiquer que c'est le cas¹⁴. Mais la déclaration de la ministre à son retour d'un séjour à l'étranger implique plutôt qu'elle admet l'approche intersectionnelle parmi d'autres : « Il y a beaucoup de courants de pensée dans le mouvement féministe. Ces temps-ci, c'est de ça dont on parle ... Mais il y a le féminisme différentialiste, également le féminisme libéral, socialiste, radical, matérialiste. Il y a la théologie féministe. En tout cas, il y a du courant à boire et à manger. Google et tu vas en retrouver à ne plus te comprendre ». La ministre Biron dit se refuser à privilégier l'un de ces courants de pensée féministe et vouloir « promouvoir l'égalité

¹² Dans une chronique publiée après celle de Lanctôt, Jean-François Lisée (2023b), sans la nommer, lui donne la réplique en rappelant des actions menées par le gouvernement Legault en faveur des femmes et en notant que la CAQ « n'était nullement prédisposée à s'y investir à ce point ».

¹³ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-egalite-2022-2027.pdf>.

¹⁴ Une explication possible de cette réaction est une volonté de ne pas accorder un statut prépondérant à l'approche intersectionnelle et de marginaliser ainsi d'autres approches, ce que semble présupposés Ruba Chazal quand elle affirme à propos du féminisme intersectionnel « Dans les mouvements qui réfléchissent à ces questions, il y a consensus ... C'est vraiment de base ». Rapporté par *Le Devoir* : Des visions du féminisme s'entrechoquent à l'Assemblée nationale », 22 février, 2012.

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)

entre les hommes et les femmes dans sa formule la plus large¹⁵ ». En quelque sorte, la CAQ se réclame d'une sorte d'œcuménisme théorique dans lequel elle prétend tenir compte de l'ensemble des types de féminismes et, conséquemment, ne pas exclure ou infirmer le concept d'intersectionnalité. Cette position rejoint ou fait écho au point de vue exprimé par Marie-Andrée Chouinard et Yasmine Abdelfadel selon lequel les féminismes intersectionnel et universaliste ne devraient pas être opposés ainsi qu'à celui de Caroline Codsí, Élisabeth Germain et Christine St-Pierre à l'effet que les deux féminismes sont complémentaires.

Comme la CAQ ne rejette pas le concept d'intersectionnalité, elle n'est pas dans une position contradictoire du fait de sa présence dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. En conformité avec la déclaration de la ministre Biron d'ouverture aux divers féminismes, son cabinet précisait, au moment de la présentation de la motion de Ruba Ghazal, que les projets pilotes inspirés par le féminisme intersectionnel ne sont « qu'un élément de cette stratégie¹⁶ ». Dans le document, l'intersectionnalité est définie comme « une perspective », une « approche » et une « dimension » visant à renforcer « l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) [qui] fait [elle-même] partie des approches retenues par le Québec pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes » (p.18)¹⁷. Ainsi que l'appréhende la Stratégie, l'intersectionnalité fait partie du coffre à outils, avec d'autres dispositifs, de la « démarche d'analyse » qu'elle expérimente. Les références au concept d'intersectionnalité dans le document ne marquent donc pas une contradiction avec la position adoptée par la CAQ sur la motion de Ruba Ghazal : « ajout » à l'approche ADS, la perspective intersectionnelle ne la cannibalise pas. Comme l'exprime Christine St-Pierre, l'ADS+ est plutôt une « sorte de grande sœur » de l'ADS. C'est en cela que St-Pierre peut affirmer que « le féminisme intersectionnel ... n'entre pas en contradiction avec [le féminisme] universaliste ».

2. Les concepts controversés dans le débat public

À travers les trois observations qui viennent d'être notées, le débat sur l'intersectionnalité consécutif à la motion de Ruba Ghazal illustre, parfois à rebours, des traits

¹⁵ Rapporté par *Le Soleil* : « Biron ne veut pas "s'enfarger" dans un débat sur le féminisme », 3 mars, 2023 :

<https://www.lesoleil.com/2023/03/03/biron-ne-veut-pas-senfarger-dans-un-debat-sur-le-feminisme-ee0690992a0e44702bb8bea6a2a52344>.

¹⁶ Dans le document de quatre-vingt pages, apparaissent treize occurrences de l'adjectif intersectionnel(le) (et pas une seule du nominatif intersectionnalité). Dans toutes ces occurrences, la référence à l'intersectionnalité n'en fait pas un principe définitivement acquis, mais relève d'une exploration heuristique. Par exemple, en plus des projets pilotes (à être menés dans les ministères et organismes gouvernementaux) déjà évoqués, la *Stratégie* propose de « produire un document de référence sur les discriminations croisées et le recours à l'approche intersectionnelle ... afin de permettre une meilleure compréhension des notions en vue d'assurer la réalisation du droit à l'égalité pour toutes les femmes » (p.26).

¹⁷ *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*. Gouvernement du Québec, Secrétariat à la condition féminine, 2022.

caractéristiques des débats publics dans lesquels il est fait recours à des concepts controversés.

2.1 Parfois des débats pragmatiques plutôt que sémantiques

Dans beaucoup de débats de nomination qui mettent en jeu un concept controversé, le désaccord a trait à sa définition ou à sa dénotation. Il s'agit de savoir ce que signifie le concept ou de déterminer ce à quoi il réfère (souvent, plus précisément, s'il a effectivement un référent). Le débat est alors d'ordre sémantique. C'est par exemple le cas, pour une part importante, du débat tenu en 2018 sur la proposition de désigner le 29 janvier, date anniversaire de l'attentat à la mosquée de Québec, « Journée de commémoration et d'action contre l'islamophobie ». Des intervenants se sont opposés sur le sens qu'il convient de donner à islamophobie : un sens étendu compris comme une peur, une hostilité ou une haine à l'égard de l'Islam et des musulmans s'appliquant à l'ensemble de la société québécoise ou un sens plus restreint s'appliquant seulement à quelques Québécois¹⁸.

Un exemple de débat sémantique d'un type différent est celui qui a eu cours au moment du printemps érable québécois de 2012 sur le terme-concept approprié pour désigner la cessation de cours des étudiants. Certains l'appellent une grève, d'autres un boycott. Le débat s'articule autour d'un sens étroit et d'un sens plus large des deux termes-concepts : un arrêt de travail encadré juridiquement et une suspension d'activité dans un but de protestation ou de revendication (comme dans l'expression « grève de la faim ») pour grève et un blocus ou un embargo et un refus de participer à une activité (comme dans l'expression « boycotter les élections ») pour boycott¹⁹.

Autre exemple : le débat sur le recours au concept de génocide après la découverte en 2021 de tombes d'enfants autochtones à proximité d'anciens pensionnats indiens. Le débat se déplit en deux désaccords : l'un sur la définition de génocide, l'autre sur la question de savoir si les pensionnats indiens et plus largement les politiques d'assimilation menées par les gouvernements canadiens à l'égard des communautés autochtones satisfont la notion de génocide²⁰.

Ce que montre le débat sur le concept d'intersectionnalité à l'occasion de la motion présentée par Ruba Ghazal, c'est qu'un débat public dans lequel entre en jeu un concept controversé peut, contrairement à l'impression première qui s'en dégage, ne pas avoir d'instance sémantique. À la différence des trois débats susmentionnés, le débat sur le concept d'intersectionnalité n'a pas trait à sa signification. Les intervenants ne s'affrontent

¹⁸ Voir Gilles Gauthier (2020).

¹⁹ Voir Gilles Gauthier (2016).

²⁰ Voir Gilles Gauthier (2023). L'analyse de ce débat permet de dégager deux modes du débat de nomination : par qualification de la réalité, quand le différend a trait à la pertinence d'appliquer un terme ou un concept à une réalité; et par extension conceptuelle, quand la dispute a pour objet de déterminer si un fait ou un ensemble de faits appartient ou non au champ dénotatif d'un terme ou d'un concept.

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)

pas sur ce qu'est sa définition ou ce qu'il dénote, mais sur l'usage qui en fait dans l'opposition entre féminisme universel et féminisme intersectionnel, son inscription idéologique, son instrumentalisation stratégique et son essentialisation. Le débat est ainsi d'ordre pragmatique et non pas sémantique²¹.

2.2 Pas toujours des infra-débats

La nomination peut avoir différents statuts dans le débat public. Une appellation peut être elle-même l'objet d'un débat. C'est le cas de deux des trois débats donnés plus haut en exemples de débats sémantiques. L'enjeu du débat sur la cessation de cours des étudiants au moment du printemps érable québécois est de déterminer par quel terme-concept, grève ou boycott, elle doit être désignée. Dans le débat sur les pensionnats indiens et les politiques d'assimilation des communautés autochtones, l'enjeu est de savoir s'il est pertinent ou justifié de les caractériser comme un génocide.

Souvent, cependant, la nomination ne constitue pas l'objet central d'un débat, mais plutôt d'un infra-débat. Un infra-débat est une opposition sous-jacente à un débat central²². C'est un affrontement sur une question en amont de celle qui fait l'objet de la discussion principale. Par exemple, le débat central tenu ces dernières années au Québec sur l'interdiction du port de signes religieux par les agents de l'État a pour infra-débat un désaccord sur sa portée. Pour certains, cette interdiction restreint l'expression de l'appartenance religieuse dans l'espace public alors que pour d'autres cette restriction s'applique seulement au sous-ensemble de l'espace civique²³. La grande particularité des infra-débats²⁴ est qu'ils fixent l'opposition faisant l'objet des débats centraux auxquels ils sont associés : la position prise dans l'infra-débat détermine celle qui est tenue dans le débat central. Ainsi, c'est selon qu'on estime qu'une interdiction du port de signes religieux

²¹ Il faut souligner que la distinction n'est pas exclusive. Il arrive qu'un débat soit pour partie sémantique, pour partie pragmatique. De fait, c'est le cas du débat sur le concept d'islamophobie. En plus de porter sur sa signification, il comporte également un affrontement relatif à son usage : certains l'endossent parce qu'il permet de mettre au jour un problème de xénophobie qui va en s'accroissant; d'autres le récusent au motif de sa récupération politique. On peut présumer, mais il faudrait le confirmer par une étude empirique, que le débat sur le racisme systémique comporte lui aussi une dimension sémantique et une dimension pragmatique. Le débat sur les termes-concepts de grève et de boycott reste essentiellement sémantique, mais il a un effet d'ordre pragmatique : retenir grève légitime la cessation de cours des étudiants alors que boycott évacue sa portée politique.

²² Voir Gilles Gauthier (2021a).

²³ Voir Gilles Gauthier (2021b).

²⁴ Par comparaison aux méta-débats et aux para-débats, les deux autres types de débats possiblement associés à un débat central. Un méta-débat est un débat qui porte en surplomb sur un aspect d'un débat central, par exemple sur l'argumentation qui y est utilisée. Un para-débat est un débat qui a trait à une question adjacente à celle d'un débat central, par exemple sur les effets potentiels d'une mesure proposée.

par les agents de l'État restreint l'expression religieuse dans l'espace public ou dans l'espace civique qu'on se prononce contre ou pour son imposition.

Un terme, une locution ou un concept peut faire l'objet d'un infra-débat. Une question principale est alors débattue en fonction d'une opposition préliminaire sur le terme, la locution ou le concept. Voici quelques exemples. Le champ d'application de la laïcité, uniquement les institutions ou également les personnes, fait l'objet d'un (autre) infra-débat du débat central sur le port de signes religieux par les agents de l'État²⁵. La conception de l'éthique qu'il convient de retenir, non rationaliste ou raisonnabiliste, fait l'objet d'un infra-débat du débat central sur l'appréciation morale de la publication des caricatures de Mahomet par *Charlie Hebdo*²⁶. La caractérisation de la liberté d'expression comme valeur ou comme norme fait l'objet d'un infra-débat de quelques débats centraux comme ceux sur une déclaration du premier ministre Justin Trudeau à la suite de l'assassinat de Samuel Paty et sur la proposition d'une réglementation éthique de la liberté d'expression²⁷. Dans ces différents exemples, le désaccord à propos d'une appellation structure l'affrontement principal. Les définitions ou caractérisations opposées données aux notions de laïcité, d'éthique et de liberté d'expression engagent respectivement à être pour ou contre l'interdiction du port de signes religieux par les agents de l'État, à estimer moralement critiquable ou défendable la publication des caricatures de Mahomet par *Charlie hebdo*, à appuyer ou critiquer la déclaration de Justin Trudeau sur la liberté d'expression et à endosser ou rejeter la proposition d'un encadrement éthique de la liberté d'expression.

Le débat sur l'islamophobie est un autre exemple d'un concept faisant l'objet d'un infra-débat. Les intervenants qui lui donnent le sens étendu d'une peur, d'une hostilité ou d'une haine à l'égard de l'Islam et des musulmans de l'ensemble de la société québécoise sont en faveur de la proposition de désigner le 29 janvier « Journée de commémoration et d'action contre l'islamophobie ». Les intervenants qui se prononcent contre la proposition et son libellé entendent le concept d'islamophobie comme une peur, une hostilité ou une haine à l'égard de l'Islam et des musulmans de seulement quelques Québécois.²⁸

Contrairement à ces exemples et au statut le plus habituel des désaccords de nomination, le débat sur le concept d'intersectionnalité n'est pas un infra-débat. Les positions adoptées dans les débats entre le féminisme intersectionnel et le féminisme universaliste, sur l'embrigadement idéologique, l'instrumentalisation politique et l'essentialisation de l'intersectionnalité ne dépendent pas de la signification qui lui est donnée. Ce n'est pas en fonction d'une définition ou d'une dénotation qui est attribuée au concept que les intervenants au débat se prononcent sur ces questions.

La raison, nous l'avons vu, en est fort simple : le concept d'intersectionnalité n'est pas discuté pour lui-même et ne donne donc pas lieu à un désaccord. Il n'y a pas débat sur l'intersectionnalité en tant que telle et, conséquemment, l'intersectionnalité ne constitue

²⁵ Voir Gilles Gauthier (2019).

²⁶ Voir Gilles Gauthier (2017).

²⁷ Voir Gilles Gauthier (2021c).

²⁸ L'exemple montre qu'un débat sémantique auquel donne lieu un concept n'est pas forcément un débat central. Un désaccord au sujet de la définition ou de la dénotation du concept peut ne pas constituer la question centrale d'une discussion, mais déterminer les positions prises sur cette question centrale.

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)

pas un infra-débat²⁹. L'intersectionnalité n'est ainsi en quelque sorte qu'un prétexte ou un artifice conceptuel aux débats qu'elle suscite qui s'en affranchissent dans leur déroulement.

2.3 Une extrapolation de la position critiquée

C'est cette indétermination qui ouvre la possibilité aux critiques de la réaction de la CAQ à la motion de Ruba Ghazal d'en induire que, plus fondamentalement, elle rejette le concept d'intersectionnalité. Comme son sens n'est pas fixé, on peut conjecturer sur la portée de la considération qu'on lui porte, dont interpréter l'opposition à l'un de ses usages comme un rejet du concept lui-même. Les intervenants qui avancent que la CAQ ne reconnaît pas l'idée et la réalité de l'intersectionnalité peuvent le faire en toute bonne foi et sans visée éristique, c'est-à-dire tout simplement par inattention : sans voir que ce rejet ne découle pas du fait que la CAQ se refuse à donner son consentement à la motion de Ruba Ghazal. Il se peut aussi qu'il tire indûment cette inférence en raison de l'avantage stratégique qu'il y voit.

Une telle extrapolation poreuse est fort probablement le lot de tous les concepts controversés mobilisés dans les débats publics qui n'y font pas l'objet de discussion et dont la définition et la dénotation restent insaisissables.

Conclusion

La teneur et le déroulement des débats publics ne sont pas d'une régularité stable. Ils sont structurés et se développent diversement en fonction de la façon dont y sont pris en compte, entre autres choses, les idées, théories et concepts. L'exemple du concept d'intersectionnalité dans le débat sur la motion de Ruba Ghazal illustre la façon dont un concept controversé peut fracturer un débat. Le concept d'intersectionnalité constitue en quelque sorte le cadre référentiel du débat. Mais ce cadre référentiel reste indistinct. Il en résulte qu'en se dispersant dans différents désaccords quant à l'usage du concept, le débat se révèle être pragmatique plutôt que sémantique. Il en résulte également que le concept d'intersectionnalité n'exerce pas la fonction d'infra-débat habituellement dévolue aux termes et concepts quand ils servent un objectif de nomination. Il en résulte finalement que le débat devient perméable à une mésinterprétation qui en obscurcit l'aménagement.

C'est à la faveur de son caractère controversé, que le recours au concept d'intersectionnalité entraîne ces effets. Son imprécision va de pair avec la contestation de sa légitimité. Sa reconnaissance impliquerait une compréhension partagée de sa teneur que bloque sa mise en question.

²⁹ Pour la même raison, l'intersectionnalité n'est pas non plus, bien sûr, un débat central.

Références bibliographiques

Abdelfadel, Yasmine (2023), « Le féminisme n'est pas et ne devrait jamais être un combat contre les hommes », *Le Journal de Québec*, 8 mars,

<https://www.journaldemontreal.com/2023/03/08/le-feminisme-nest-pas-et-ne-devrait-jamais-etre-un-combat-contre-les-hommes>.

Bock-Côté, Mathieu (2023), « Intersectionnalité : le mot et la chose », *Le Journal de Québec*, 13 mars,

<https://www.journaldemontreal.com/2023/03/13/intersectionnalite-le-mot-et-la-chose>.

Chouinard, Marie-André (2023), « Femmes au front, vous n'avez pas terminé votre combat », *Le Devoir*, 8 mars,

<https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/784440/journee-internationale-des-droits-des-femmes-femmes-au-front-vous-n-avez-pas-termine-votre-combat>.

Collard, Nathalie (2023), « Pervertir un mot et nuire aux femmes », *La Presse+*, 19 mars,

<https://www.lapresse.ca/contexte/editoriaux/2023-03-19/pervertir-un-mot-et-nuire-aux-femmes.php>.

Codsi, Caroline (2023), « Je revendique mon intersectionnalité ! », *Le Devoir*, 1^{er} mars,

<https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/783560/je-revendique-mon-intersectionnalite>.

Cossette, Josiane (2023), « Au plafond de verre, nous répondrons par la courte échelle », *Le Devoir*, 8 mars,

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/784451/point-de-vue-au-plafond-de-verre-nous-repondrons-par-la-courte-echelle>.

Crenshaw, Kimberlé (1989), « Demarginalizing the Intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine », *Feminist Theory and Antiracist Politics*, *University of Chicago Legal Forum*, 139-67.

David, Françoise (2023), « Encore la peur des mots ! », *Le Devoir*, 24 février,

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/782992/idees-encore-la-peur-des-mots>.

Delvaux, Martine (2023), « Du côté de l'amitié », *La Presse+*, 8 mars,

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)

<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-03-08/journee-internationale-des-femmes/du-cote-de-l-amitie.php>.

Dupuis-Déri, Francis (2023), « Mais la CAQ prône l'intersectionnalité ! », *Le Devoir*, 8 mars,

<https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/784441/mais-la-caq-prone-l-intersectionnalite>.

Elkouri, Rima (2023), « Pour un féminisme à taille multiple », *La Presse+*, 8 mars,

<https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2023-03-08/pour-un-feminisme-a-taille-multiple.php>.

Gauthier, Gilles (2023), « La configuration de l'événement médiatique par nomination », Moutia, Anas (sous la dir. De), *De l'événement à sa mise en discours. Regard interdisciplinaire*, Paris : L'Harmattan, 97-110.

Gauthier, Gilles (2021a), « L'étendue du débat public. Débat central et débats associés », *Communication*, 38(1),

<https://journals.openedition.org/communication/13443>.

Gauthier, Gilles (2021b), « Les désaccords sous-jacents au débat québécois sur le port de signes religieux par les agents de l'État », Grosclaude, Jérôme (sous la dir. de), *L'État et la religion dans l'espace public. Approches pratiques et théoriques de la laïcité*, *Les Cahiers des Annales du droit*, 4, Rouen et Le Havre : Presses universitaires de Rouen et du Havre, 183-200.

Gauthier, Gilles (2021c), « Le débat sur la liberté d'expression. Entre norme et valeur », *Argumentum*, 19(2), 9-35,

https://www.fssp.uaic.ro/argumentum/Numarul%2019%20issue%202/01_Gauthier_tehn_o.pdf.

Gauthier, Gilles (2020), « 'Islamophobie' ? Les infra-débats sémantique et pragmatique d'un conflit de nomination », *Communication*, 37(1),

<https://doi.org/10.4000/communication.11536>.

Gauthier, Gilles (2019), « Le débat public sur le port de signes religieux par les représentants de l'État au Québec (2007-2018) : Entre accord et désaccord », *Sociétés Plurielles*, Presses de l'INALCO, hal-02506969,

<https://societes-plurielles.episciences.org/6225/pdf>.

Gauthier, Gilles (2017), « Y a-t-il une éthique de la liberté d'expression ? Le débat public suite à l'attentat contre *Charlie Hebdo* », *Éthique publique*, 19(2), <https://journals.openedition.org/ethiquepublique/3080>.

Gauthier, Gilles (2016), « Le 'printemps érable' au Québec : 'grève' ou 'boycott' ? Les enjeux stratégiques d'un conflit de nomination », *Argumentation et Analyse de Discours*, 17, <https://aad.revues.org/2248>.

Ghazal, Riba (2023) : « L'imagination de Jean-François Lisée » *Le Devoir*, 7 mars.

<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/784309/libre-opinion-l-imagination-de-jean-francois-lisee?>

Germain, Élisabeth (2023), « De l'argumentation intersectionnelle », *Le Devoir*, 2 mars, <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/783710/libre-opinion-de-l-argumentation-intersectionnelle>.

Lanctôt, Aurélie (2023), « L'intersectionnalité et les trappes à souris », *Le Devoir*, 9 mars,

<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/784744/chronique-les-trappes-a-souris>.

Lemeltier, Sabrina (2023), « L'approche intersectionnelle en prévention des féminicides », *La Presse+*, 4 mars,

<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-03-04/l-approche-intersectionnelle-en-prevention-des-feminicides.php>.

Lisée, Jean-François (2013a), « La Journée internationale des droits des femmes prise en otage », *Le Devoir*, 4 mars,

<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/784026/chronique-la-journee-internationale-des-droits-des-femmes-prise-en-otage>.

Lisée, Jean-François (2013b), « L'enfer patriarcal de la CAQ », *Le Devoir*, 15 mars,

<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/785334/chronique-l-enfer-patriarcal-de-la-caq>.

Martineau, Richard (2023), « Féminisme : comment le PLQ et le PQ ont-ils pu tomber dans le piège que leur tendait Ruba Ghazal de QS ? » *Le Journal de Québec*, 27 février,

<https://www.journaldemontreal.com/2023/02/27/feminisme-c-feminisme>.

Quand l'intersectionnalité fait débat(s)

Mouterde, Pierre (2023), « Intersectionnalité, quand tu nous tiens », *Le Devoir*, 8 mars, <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/784449/idees-intersectionnalite-quand-tu-nous-tiens>.

Nicolas, Emilie (2023), « C'est quoi l'intersectionnalité ? », *Le Devoir*, 2 mars, <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/783717/chronique-c-est-quoi-l-intersectionnalite>.

Pelchat, Christiane (2023), « L'idéologie de l'intersectionnalité est devant les tribunaux », *Le Devoir*, 28 février, <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/783386/libre-opinion-l-ideologie-de-l-intersectionnalite-est-devant-les-tribunaux>.

Ravary, Lise (2023), « Le 8 mars appartient à toutes les femmes », *Le Soleil*, 8 mars, <https://www.lesoleil.com/2023/03/08/le-8-mars-appartient-a-toutes-les-femmes-f3b7546f1f26ed12659d2d6b1e6f9b85>.

St-Pierre, Christine (2023), « Féminisme intersectionnel : les contradictions de Québec », *L'Actualité*, 8 mars, <https://lactualite.com/politique/feminisme-intersectionnel-les-contradictions-de-quebec/>.